



ALTERNATIBA LIMOUSIN

13 septembre 2015

REGLEMENT INTERIEUR

OUVERTURE DES STANDS POUR LE PUBLIC DE 10 h A 20 h

ACCUEIL DES EXPOSANTS

La mise en place est prévue le samedi 12 septembre. L'organisateur préviendra les exposants des modalités de leur installation quelques jours à l'avance.

Pour des raisons de sécurité aucun véhicule ne devra circuler sur l'espace durant les heures d'ouverture au public.

Les stands pourront être libérés à partir de 18 heures et au plus tard à 20 heures, heure de clôture de la manifestation. Les emplacements devront être laissés en état de propreté en respectant les consignes de tri qui seront communiquées au préalable.

PARTICIPATION - INSCRIPTION

Le collectif Alternatiba, organisateur de l'évènement, s'efforce de réunir les moyens nécessaires pour recevoir les exposants. Cet engagement porte sur la surface qui sera demandée pour chaque stand mais ne garantit pas forcément la fourniture d'un chapiteau, ni du mobilier (table, chaises, etc.). Les emplacements sont attribués et délimités par l'organisateur.

L'exposant s'engage à respecter ces limites ainsi que les dispositions nécessaires à une bonne sécurité du public.

L'organisateur a souscrit une assurance qui couvre le cadre général de la manifestation. Cependant, chaque exposant s'engage à signaler lors de l'inscription tout besoin particulier si sa présentation peut entraîner un risque spécifique pour le public.

L'organisateur veille au respect des critères suivants en vue de l'acceptation des candidatures :

- thème de la manifestation,
- multiplicité des produits de même nature,
- disponibilité des emplacements.

Les inscriptions sont faites et acceptées pour la manifestation elle-même et non pour un emplacement déterminé.

Ne seront considérées comme valables que les réservations dûment datées et signées.

Les exposants sont responsables des objets, matériels et produits présentés sur leurs stands.

Le fait de participer à cette manifestation implique l'acceptation sans restriction de la Charte Alternatiba Limousin, du présent règlement intérieur ainsi que des consignes de sécurité.

Toute infraction à ce règlement entraînera l'exclusion immédiate.